

Le Conseil d'Etat veut une mégafusion



La fusion du Grand Fribourg doit entrer en vigueur en janvier 2022. © La Liberté



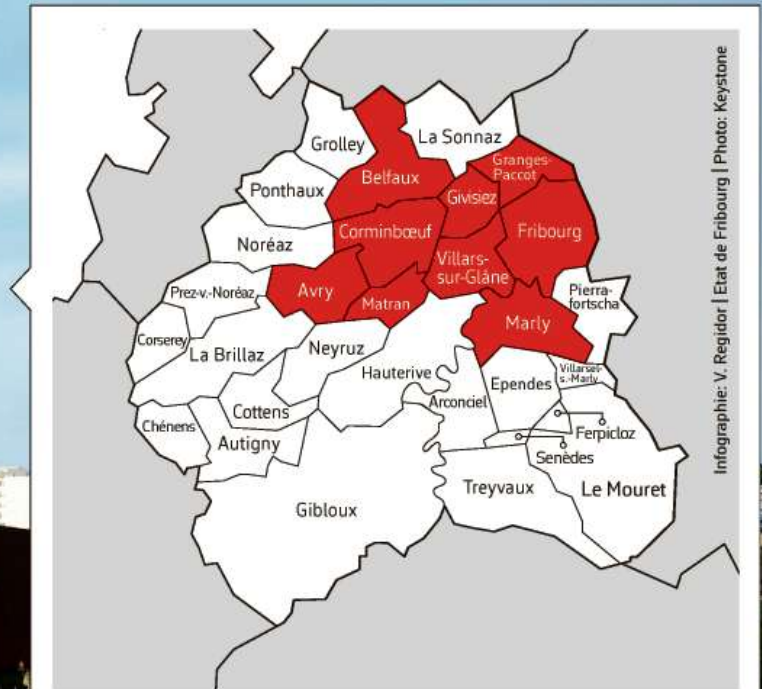
01.07.2017

Le périmètre provisoire du Grand Fribourg comprend les neuf communes sarinoises de l'agglomération

FRANÇOIS MAURON

Grand Fribourg » Une capitale cantonale de 75'000 habitants. Tel est le vœu du Conseil d'Etat, qui vient de définir le périmètre provisoire de la fusion du Grand Fribourg, comme cela était prévu par la loi. Selon un communiqué diffusé hier, la nouvelle entité regroupera la cité des Zaehringen, Avry, Belfaux, Corminbœuf, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne, soit les neuf communes sarinoises membres de l'agglomération fribourgeoise (75 058 habitants au total en avril 2017). Guin, le dixième représentant (singinois) de l'agglomération, n'est en revanche pas de la partie.

PÉRIMÈTRE PROVISOIRE DE LA FUSION DU GRAND FRIBOURG



Infographie: V. Regidor | Etat de Fribourg | Photo: Keystone

Outre le préfet de la Sarine, l'**Assemblée constitutive** (qui élaborera la convention de fusion) comptera 37 membres. Les exécutifs des communes concernées désigneront un membre chacun, soit **9 membres** au total. Il restera donc à élire **28 membres** selon la répartition suivante:

- Avry: **1+2**
- Belfaux: **1+2**
- Corminbœuf: **1+2**
- Fribourg: **1+9**
- Givisiez: **1+2**
- Granges-Paccot: **1+2**
- Marly: **1+3**
- Matran: **1+2**
- Villars-sur-Glâne: **1+4**

«Consultées, toutes ces communes ont déclaré leur intérêt à participer aux travaux de l'assemblée constitutive qui a désormais trois ans pour présenter au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion», note la conseillère d'Etat Marie Garnier, à la tête des Institutions.

Convention de fusion

Pour mémoire, la loi exigeait que deux localités, au moins, demandent au gouvernement cantonal de définir un périmètre pour former le Grand Fribourg. Ce qu'ont fait quatre d'entre elles (Fribourg, Marly, Givisiez et Corminbœuf) en janvier. Après une large consultation, le Conseil d'Etat vient donc de prendre sa décision. La suite? A l'automne, une Assemblée constitutive sera mise sur pied, et aura pour mission d'élaborer une convention de fusion.

Présidée par le préfet de la Sarine, Carl-Alex Ridoré, cette assemblée réunira 37 délégués communaux (voir infographie ci-dessus). Leur élection aura lieu le 26 novembre. A noter que, selon une idée de la préfecture, les communes de Grolley, La Sonnaz et Pierrafortscha – pas insensibles à l'évolution du dossier – auront un statut d'observateur avec voix consultative au sein de l'assemblée.

Un projet «ambitieux»

Carl-Alex Ridoré va instaurer un comité de pilotage provisoire afin de préparer en amont les futurs travaux de l'assemblée, dont la séance constitutive est d'ores et déjà fixée au 1er février 2018. C'est que le temps presse: le projet de convention doit être soumis à votation populaire en 2020.

Selon le préfet de la Sarine, le périmètre fixé par le Conseil d'Etat est «ambitieux» et va au-delà ce qu'il proposait dans son plan de fusion pour le district en 2013. A contrario, Marie Garnier estime quant à elle qu'un mariage de grande ampleur peut donner un nouveau souffle au projet, après les échecs enregistrés dans un périmètre plus restreint. «Cela permet d'inclure des sites commerciaux, de loisirs et de transports importants pour la future commune», souligne-t-elle. Le Conseil d'Etat entend par ailleurs s'employer à «maximiser les chances de succès» de la fusion. Il pourrait ainsi modifier la loi pour que le retrait d'une commune en cours d'adhésion ne mette pas tout l'édifice en péril. Et peut-être va-t-il consentir à ouvrir davantage son porte-monnaie, pour mener à bien ce «renforcement du centre cantonal», un dessein jugé vital?

Quoi qu'il en soit, se réjouissant d'entrer dans le vif du sujet, Carl-Alex Ridoré rappelle une vérité fondamentale: «Nous devons privilégier le contact avec la population. Car la fusion ne réussira que si elle vient de la base.»

COMMENTAIRE

Un projet audacieux qui mérite un soutien audacieux de l'Etat

On avait un peu perdu l'habitude que le Conseil d'Etat fribourgeois nous réserve des surprises. Or le périmètre provisoire qu'il a défini pour la fusion du Grand Fribourg en est une de taille. Oser repousser les limites de la capitale cantonale jusqu'aux confins de sa deuxième ceinture (Belfaux, Avry) est un pari audacieux. Si le projet est mené à bien, il permettra indéniablement de faire exister ce «centre cantonal fort» désiré de longue date, avec cette ville de 75 000 habitants qui fera rayonner Fribourg sur le plan suisse.

Mais entre «audacieux» et «téméraire», la nuance est parfois ténue. On connaît la fable: la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf finit par exploser. En invitant autant de convives au mariage, on accroît le risque qu'un des fiancés divorce avant même les noces célébrées. Car le périmètre de fusion ressemble à un amalgame un brin déconcertant entre des communes très urbaines et d'autres plus rurales. Le risque de choc des cultures existe, en raison de priorités forcément différentes. Cela pourrait enterrer le projet.

Or le canton a tout à gagner d'une capitale dotée de solides capacités d'investissement. Cela profiterait à toute la région. Il est donc impératif que le Conseil d'Etat offre un vrai soutien au projet. A ce titre, il se doit d'engager des moyens financiers à sa mesure. Cela tombe bien: l'Etat ne sait pas quoi faire de sa fortune. En guise d'encouragement, les membres du gouvernement peuvent toujours méditer cette pensée: si cette mégafusion se réalise, cela fera entrer ses acteurs dans l'histoire. La Grande Histoire. FRANÇOIS MAURON

Ce qu'ils en disent

SUZANNE SCHWEGLER



SYNDIQUE DE GIVISIEZ

«Une fusion est un mariage naturel où chacun a sa place. La décision du gouvernement me convient donc parfaitement. La population du Grand Fribourg augmente, ce qui occasionne pour les communes des défis parfois difficiles à relever toutes seules. Car elles restent, individuellement et administrativement, trop petites pour engager les professionnels dont elles auraient besoin.»

THIERRY STEIERT



SYNDIC DE FRIBOURG

«Le périmètre proposé par le Conseil d'Etat est une solution très ambitieuse, mais tout à fait plausible. Neuf communes pour former le Grand Fribourg, c'est évidemment beaucoup. Mais ces neuf entités se connaissent et travaillent ensemble depuis de nombreuses années dans le cadre de l'agglo. Le projet peut être mené à bout, je suis impatient que le processus démarre.»

ERIKA SCHNYDER



SYNDIQUE DE VILLARS-SUR-GLÂNE

«Villars-sur-Glâne souhaitait faire partie du périmètre provisoire de fusion. Mais je suis d'avis qu'avec ses neuf communes, ce dernier est trop large, formant un ensemble disparate, tant du point de vue fiscal et financier que dans la structure des populations. Les communes centres ne vivent pas la même réalité que les localités plus excentrées. Cela va compliquer les choses.»

PAUL-ALBERT NOBS



COPRÉSIDENT DE FUSION 21

«La décision du Conseil d'Etat me satisfait. L'association Fusion 21, apolitique et créée pour appuyer le projet de fusion du Grand Fribourg, a toujours été favorable à un périmètre large, réunissant une vraie entité géographique urbaine. Il n'est pour l'instant pas prévu que notre organisation présente des candidats à l'Assemblée constitutive. Nous tenons à notre indépendance.»

SÉBASTIEN DORTHE



SYNDIC DE MATRAN

«Je suis satisfait que Matran figure dans le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Notre commune avait fait part de son intérêt à participer aux travaux en vue de la fusion. L'agenda, qui fixe 2020 comme date butoir, me paraît ambitieux. Mais, à Matran, la population et les autorités ont toujours imaginé que l'agglo sert d'étape de consolidation vers une entité plus grande.»

ROSE-MARIE PROBST



SYNDIQUE DE BELFAUX

«Belfaux a demandé, lors de la consultation, à faire partie du périmètre de fusion. C'est important d'être au sein des discussions. Et il sera toujours possible de se retirer en cours de processus, si les choses ne vont pas dans le sens souhaité. Notre commune est un peu en porte-à-faux, tiraillée entre l'agglo et des localités voisines qui ne sont pas intéressées par une union pour l'instant.» **FM**